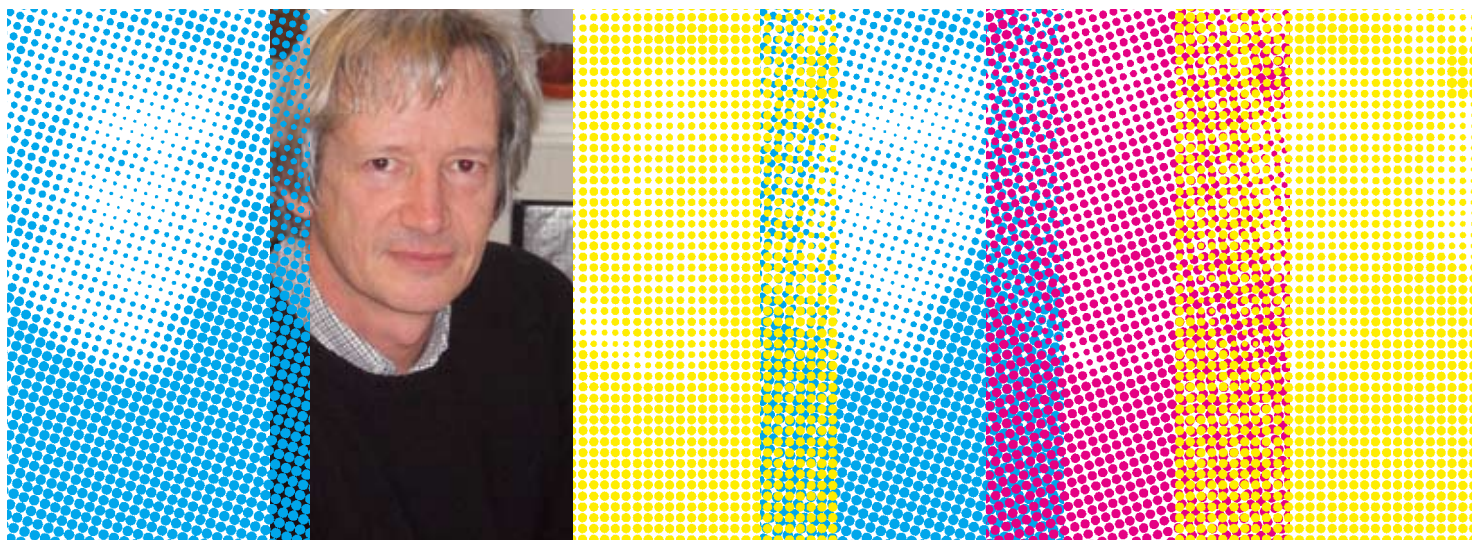


Bien noté ?

Par Sophie Dejardin. Photo DR.



Cédric De Jonghe, attaché à la direction Études et Stratégies à l'ONE.

Guide, journal, interface, dispensateur de vaccins, dossier médical... le carnet de l'enfant est un outil précieux aux rôles multiples, mais comment bien l'utiliser ?

Ce carnet de l'enfant, c'est pour qui ?

Le carnet de l'enfant est adressé à tous les enfants nés ou résidant en Communauté française. Dans la grande majorité des cas, c'est lors du séjour à la maternité que ce document est remis aux parents. Si l'enfant est né ailleurs qu'en maternité ou s'il vient d'un autre pays, il est possible d'obtenir un carnet en s'adressant auprès du comité subrégional ONE de sa région.

C'est un document précieux ?

Oui, à plus d'un titre. Le carnet remplit de multiples fonctions, il contient des messages et conseils destinés à aider les parents tout au long de la croissance de l'enfant, des espaces leur sont ouverts pour y noter leurs propres observations, d'autres sont réservés aux professionnels de santé assurant le suivi de l'enfant, les autocollants réservés au programme de vaccination y figurent également.

Les parents sont les titulaires et principaux utilisateurs du carnet. Celui-ci sert d'outil de liaison entre professionnels de la santé qui y trouvent rapidement des données importantes collectées depuis sa naissance. Il favorise la continuité des services, notamment avec la médecine scolaire. Les services PSE (Promotion de la santé à l'école) seront attentifs aux vaccinations précédemment réalisées, aux résultats des tests de dépistages visuel et auditif ainsi qu'à l'évolution statur pondérale de l'enfant.

Parmi les données utiles figurent bien entendu les coordonnées du médecin traitant à contacter en cas de nécessité. Plus tard, le propriétaire du carnet découvrira les observations notées par ses parents : la date de ses premiers mots, de ses premiers pas...

Le carnet est-il un dossier médical ?

C'est en tout cas une réplique partielle du dossier médical de l'enfant tel qu'utilisé dans une consultation médicale préventive.

Mais c'est confidentiel, un dossier médical. Que faire si un directeur d'école demande le carnet avant une inscription ? Et qui peut y avoir accès ?

Le carnet est un document confidentiel à consulter par les seuls professionnels de santé concernés et avec l'accord des parents. Il est à présenter lors de chaque visite en consultation médicale mais aussi lors d'éventuels séjours à l'hôpital. Des extraits peuvent en être produits (copies) si nécessaire. À l'usage, l'utilisation de ce document ne pose pas problème, bien au contraire. Mais comme tout document confidentiel, il revient à ses titulaires ou utilisateurs d'en faire bon usage, de veiller à la stricte application des règles en matière de respect de la confidentialité et de la vie privée.

Et que faire si malheureusement on l'égaré ?

Faire un gros effort de mémoire pour le retrouver. En général, ça marche ! Sinon, contactez l'ONE, on essaiera de vous dépanner. ★

air de familles
Une coproduction
ONE / rtbf

Retrouvez-nous

- ★ à la télé : tous les jours à la RTBF sur la **Une** et la **Deux**, tous les jours à 12h12 et 17h12 sur **Télé Bruxelles**
- ★ sur **VivaCité** en direct le 30 septembre, dans l'émission « Appelez, on est là » de **Serge Van Haelewyn**.
- ★ sur **www.one.be** toutes les infos pratiques, les spécialistes et les horaires complets des émissions.